

8 mars 2006

Proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2004/2005 de la Fondation d'art dramatique de Genève.

Exposé des motifs

Nous vous présentons ci-après le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) relatif aux comptes de la saison 2004/2005.

La FAD nous a transmis le rapport de l'organe de révision incluant les comptes pour la saison 2004/2005 qui se décompose comme suit: comptes annuels de l'Etat-Major, du Théâtre de la Comédie et du Nouveau Théâtre de Poche.

Les comptes ont été approuvés par le conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève. Ils ont été révisés par la fiduciaire Bonnefous et Cie SA.

A la lecture des comptes, on peut remarquer les éléments suivants:

- Etat-Major: excédent de dépenses de 57 659,95 francs ramené à 26 198,58 francs après dissolution d'une provision;
- Théâtre de la Comédie: excédent de recettes de 56 721,93 francs;
- Nouveau Théâtre de Poche: excédent de recettes de 938,02 francs;
- subvention versée par la Ville de Genève: subvention ordinaire d'exploitation (5 200 000 francs), subventions directes (29 301 francs) et prestations en nature (811 276,65 francs), soit au total de 6 090 577,65 francs;
- subvention versée par l'Etat de Genève: subvention ordinaire d'exploitation (1 956 000 francs) et des subventions directes (43 260 francs), soit au total 1 999 260 francs.

L'excédent net de charges pour l'exercice 2004/2005 s'élève donc à 93 538,63 francs. Le fonds de réserve se monte à 585 487,07 francs au 1^{er} juillet 2005 et cela après l'attribution d'un montant de 118 000 francs pour la saison 2005/2006. La nouvelle présentation des comptes a été validée par l'Inspection cantonale des finances et le Contrôle financier de la Ville de Genève.

Nous vous invitons à approuver les comptes de la saison 2004/2005, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d’art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2004/2005 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l’exercice du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont approuvés.

**FONDATION D'ART DRAMATIQUE
DE GENEVE**

• • •

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
DU 15 NOVEMBRE 2005

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2005
(SAISON ARTISTIQUE 2004/2005)

• • •

BONNEFOUS
& Cie S.A.
FIDUCIAIRE FONDÉE EN 1934

Rapport de l'organe de révision au
Conseil de fondation de la
**FONDATION D'ART DRAMATIQUE
DE GENEVE**

GENEVE

Genève, le 15 novembre 2005

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE pour l'exercice 2004/2005 arrêté au 30 juin 2005.

Ces comptes comprennent les états financiers cumulés au 30 juin 2005, totalisant un excédent net de charges de **CHF - 93'538.63**. Ce déficit est financé par l'utilisation du fonds de réserve.

Ces états financiers correspondent au cumul:

- ❖ des comptes de l'Etat-Major de la Fondation,
- ❖ des comptes du Théâtre de la Comédie,
- ❖ des comptes du Nouveau Théâtre de Poche.

Le chiffrage des prestations accordées par les Autorités subventionnantes a été communiqué par ces dernières. Les prestations accordées en nature se chiffrent à **CHF 395'340.--** pour la Comédie et à **CHF 415'936.65**, pour le Nouveau Théâtre de Poche (se référer au fascicule des comptes combinés).

Par conséquent, la Fondation d'Art Dramatique satisfait aux obligations imposées par la loi du 7 octobre 1993, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève.

- La Ville de Genève a versé une subvention ordinaire d'exploitation de **CHF 5'250'000.--**, des subventions directes aux Théâtres de **CHF 29'301.--** et des prestations en nature estimées à **CHF 811'276.65**, soit une prestation totale de **CHF 6'090'577.65**.
- L'Etat de Genève a versé une subvention ordinaire de **CHF 1'956'00.--** et des subventions directes aux Théâtres à concurrence de **CHF 43'260.--**, soit une subvention totale de **CHF 1'999'260.--**.
- Actions intermittentes alimenté par la Ville, l'Etat de Genève et le Canton de Vaud, a versé **CHF 17'080.--**.

Ainsi, le montant total des subventions perçues par les Théâtres s'élève à **CHF 8'106'917.65**.

Le montant total des subventions s'élevant à CHF 8'106'917.65 et compte tenu des investissements de l'exercice qui se montent à CHF - 139'925.25 et du déficit hors subventions de CHF - 8'060'531.03, l'excédent de charges de l'exercice 2004/2005 s'élève donc à CHF - 93'538.63.

Le fonds de réserve se montera à CHF 585'487.07 au 1^{er} juillet 2005, et ceci après l'attribution de Fr. 118'000.- pour la saison 2005/2006. Le montant maximum autorisé s'élève à CHF 1'297'080.--, soit 18% des subventions ordinaires 2004/2005 de CHF 7'206'000.--.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

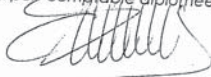
Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, aux règlements et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

En outre, nous confirmons que la Fondation d'Art Dramatique de Genève n'a pas reçu de dons au sens de l'art. 8 LIPP IV.

SOCIETE DE CONTROLE ET
DE GESTION BONNEFOUS & CIE SA
C. DUMONTHAY
Expert-comptable diplômée



FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE

Annexes :

1. Bilan au 30 juin 2005
2. Compte d'exploitation condensé 2004/2005 (avec comparatif)
3. Fonds de Réserve au 30 juin 2005

BILAN AU 30 JUIN	2005	2004
	CHF	CHF
ACTIF		
Liquidités	2'117'769.07	2'249'902.79
Réalisables	134'998.81	120'951.29
Actifs transitoires	144'930.93	86'972.50
Immobilisés	503'581.17	476'718.62
TOTAL DE L'ACTIF	2'901'279.98	2'934'545.20
PASSIF		
<i>Exigibles</i>		
Créanciers divers	607'198.49	754'202.91
Passifs transitoires	644'304.40	538'488.75
Subventions à rétrocéder		
- Ville de Genève	0.00	0.00
- Etat de Genève	0.00	0.00
<i>Non exigibles</i>		
Fonds d'investissement	400'457.17	360'704.62
Donation Poche	319'063.12	317'353.49
Provision renouvellement directions théâtres	216'769.73	166'769.73
Fonds réserve, part attribuée	128'000.00	125'000.00
Solde don à utiliser pour projets hors exploitation	0.00	0.00
Fonds de réserve (Maximum : 1'297'080.--)	585'487.07	672'025.70
TOTAL DU PASSIF	2'901'279.98	2'934'545.20

COMPTE D'EXPLOITATION COMPARATIF CONDENSE

	2004/2005 CHF	2003/2004 CHF
<i>Frais directs des spectacles</i>		
Personnel artistique	(2'869'831.38)	(2'331'173.54)
Personnel technique	(714'660.41)	(720'563.04)
Charges sociales	(527'700.72)	(652'848.88)
Dépenses production	(927'761.18)	(760'260.74)
Frais spectacles accueillis	(794'423.90)	(684'424.55)
Publicité spectacles	(407'564.07)	(427'955.32)
Frais divers exploitation	(251'567.90)	(258'932.05)
Frais coproduction	(33'886.20)	(410'835.42)
Total frais directs des spectacles	(6'527'395.76)	(6'246'993.54)
<i>Recettes directes des spectacles</i>		
Abonnements, billets (Genève)	1'220'222.00	1'190'250.00
Tournées, ventes spectacles	1'945'100.64	1'619'618.82
Total recettes directes des spectacles	3'165'322.64	2'809'868.82
<i>Autres dons</i>	88'117.50	118'847.55
<i>Sponsoring</i>	0.00	0.00
<i>Garantie de déficit</i>	16'670.60	38'366.70
<i>Fonds encouragement emploi</i>	0.00	24'136.00
<i>Recettes accessoires des spectacles</i>	166'159.65	96'235.15
Déficit après charges directes	(3'091'125.37)	(3'159'539.32)
<i>Frais d'administration</i>		
Frais personnel	(2'799'413.84)	(2'626'905.43)
Frais locaux	(250'525.30)	(303'739.31)
Publicité	(396'772.18)	(439'607.08)
Frais matériel	(137'254.17)	(103'208.56)
Frais bureau	(635'954.09)	(584'440.77)
Amortissements	(100'172.70)	(87'991.43)
Total des frais d'administration	(4'320'092.28)	(4'145'892.58)
<i>Provisions et dissolution provisions</i>	(50'000.00)	(50'000.00)
<i>Direction, renouvellement</i>	0.00	477.50
<i>Charges diverses</i>	(829'778.49)	(826'315.72)
<i>Recettes diverses</i>	230'465.11	36'217.80
<i>Charges exceptionnelles</i>	0.00	32'786.70
<i>Dissolution don</i>	0.00	0.00
<i>Utilisation don</i>		
Déficit avant subventions	(8'060'531.03)	(8'112'265.62)
<i>Subventions</i>	8'106'917.65	8'089'541.65
<i>Charges d'investissements</i>	(139'925.25)	(210'971.50)
EXCEDENT DE (CHARGES)	(93'538.63)	(233'695.47)
<i>Financé par :</i>		
<i>Utilisation budgétée du Fonds de réserve</i>	93'538.63	233'695.47

FONDS DE RESERVE AU 30 JUIN		
	2005	2004
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 1er juillet 2004	672'025.70	950'321.17
<u>Moins :</u>		
Utilisation saison 2005/2006 - 2004/2005	(118'000.00)	(125'000.00)
<u>Moins</u>		
Utilisation du fonds de réserve pour couvrir le financement de la saison	(93'538.63)	(233'695.47)
Part du fonds de réserve attribuée au budget de la saison	125'000.00	80'400.00
Non utilisation de la Part du fonds de réserve attribuée au budget de la saison	31'461.37	(153'295.47)
Solde au 30 juin 2005	<u>585'487.07</u>	<u>672'025.70</u>

L'écart par rapport aux budgets votés s'analyse comme suit :

Etat-Major		
Comédie	(26'198.58)	11'289.93
Poche	56'721.93	20'557.71
	938.02	3'006.89
Utilisation non budgétée (Locaux Comédie)		(188'150.00)
Non utilisation de la Part du fonds de réserve attribuée au budget de la saison	<u>31'461.37</u>	<u>(153'295.47)</u>

Le Fonds de réserve est plafonné à 18% des subventions accordées par la Ville et l'Etat de Genève

Ainsi, au 30 juin 2005, le montant maximal s'élève à 18% de (subvention 2004/2005) soit CHF

7'206'000.00
1'297'080.00